



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Deposé/Reçu le

Réservé
au
Moniteu
belge



02 MAI 2016

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

Greffe

N° d'entreprise : 451.337.733

Dénomination

(en entier) : **Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance**

(en abrégé) : **F.I.L.E.**

Forme juridique : **ASBL**

Siège : **Quai au Bois de Construction 9 - 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : **1. Modification du Conseil d'administration**
2. Adoption de nouveaux statuts : Changement du siège social et
modification de l'article relatif au quorum requis pour délibérer en
Assemblée générale

PV de l'Assemblée générale extraordinaire de la F.I.L.E. du 17/12/2015

1. Modification de la composition du Conseil d'administration.

En sa séance du 17 décembre 2015, l'Assemblée générale a pris les décisions suivantes : Les personnes ci-dessous sont réélues administrateurs de l'ASBL :

Monsieur Jacques TERNEST domicilié rue Haute Franchise 71 à 1430 Rebecq né à Molenbeek-Saint-Jean le 30/12/1939

Madame Maryse TONON domiciliée chaussée de Nivelles, 304 à 5020 Temploux née à Namur le 17/04/1950

Madame Françoise CLAUDE domiciliée rue de Tervaele, 89 à 1040 Etterbeek née à Bury le 31/03/1954

Madame Reine MARCELIS domiciliée chaussée de Haecht, 867 à 1140 Bruxelles née à St Germain en Laye (France) le 18/08/1949

Madame Josseline GHION BOYEN domiciliée 61 rue laduyt à 1440 Braine-le-Château née à Braine l'Alleud le 2/11/1945

Monsieur Jean-Marie CABY domicilié Avenue de la Reine 1 à 1310 La Hulpe né à Kortrijk le 23/02/1954

Madame Isabelle DECROYERE domiciliée rue George Simenon, 2 à 1420 Braine-L'Alleud née à Nivelles le 20/07/1967

Madame Chantal WYART domiciliée rue Remy Damas, 87 à 4400 Mons Lez née à Liège le 26/12/1965

Monsieur Vincent DE LAET domicilié rue Rombaut, 23 à 1420 Braine-l'Alleud né à Uccle le 25/09/1968

Madame Carine GEORGERY domiciliée Rue de St Lo 48C à 5060 Falisolle née à Namur le 18/05/1965

Monsieur Alberto Rosario MULAS domicilié rue Pétrias 109 à 6120 Nalinnes né à Schaerbeek le 20/10/1961

Madame Mina OUALDLHADJ domiciliée rue Philomène, 53 à 1030 BRUXELLES née à Maroc le 17/04/1964

Madame Nathalie VERSTRAETEN domiciliée rue des Sables 26 à 1325 Chaumont-Gistoux née à Bruxelles le 10/09/1966

Les personnes ci-dessous démissionnent de leur mandat d'administrateur de l'ASBL :

Madame Claudia Camut, domiciliée rue des Muguets 33 à 7331 Baudour

Madame Ida Delchef Noel, domiciliée rue de l'égalité 27 à 4634 Soumagne

Monsieur Rudi Gits, domicilié rue Van Oost 45 à 1030 Bruxelles

Madame Fabienne Donfut, domiciliée rue de Grande Bretagne 23 à 7080 Frameries

Madame Joelle Goffette, domiciliée rue des Dahlias 6 à 4102 Ougrée

Madame Marie-Line Colin, domiciliée Place 14 à 7500 St Maur

Monsieur Jacques Dupont, domicilié Square des Nations 20 à 1000 Bruxelles

Madame Marie-Josée Laloy, domiciliée Venelle des Maronniers 19 à 1301 Wavre

Les personnes ci-dessous sont nommées administrateurs de l'ASBL :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/05/2016 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

Madame Martine BONNEJONNE domiciliée Rue Maréchal Joffre 11 à 6200 Chatelineau née à Charleroi le 25/02/1959

Monsieur Geoffroy CARLY domicilié Chaussée de Nivelles 241 à 1471 Loupoigne né à Schaerbeek le 6/10/1976

Monsieur Michel DECHAMPS domicilié Place Joseph Wauters 1 à 5300 Andenne né à Huy le 27/08/1954

Monsieur Fabien DEMULIEZ domicilié Chaussée de Tournai 97 à 7641 Bruyelle né à Tournai le 24/08/1973

Madame Valérie DEVIS domiciliée Chaussée d'Alsemberg 116 à 1420 Braine-L'Alleud née à Ottignies le 7/01/1975

Madame Caroline HUT domiciliée Rue de Lens 68 à 7061 Casteau née à Saint-Ghislain le 18/03/1980

Madame Anne-Françoise LHONNAY domiciliée rue du Cherra 10 à 4280 Hannut née à Rocourt le 29/03/1976

Monsieur Pierre SCHULTE domicilié Rue des Fauvettes 26 à 1420 Braine-L'Alleud né à Uccle le 29/04/1977

Madame Frédérique WIRTGEN domiciliée Rue de Lorcy 55 à 6870 Lorcy née à Arlon le 24/03/1966

La durée des mandats est de 4 ans, les décisions sont prises de manière collégiale.

Bureau du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration ainsi constitué a élu comme :

Présidente: Madame Nathalie Verstraeten

Vice-Président(e) : Monsieur Geoffroy Carly

Vice-Président(e) : Madame Maryse Tonon

Trésorier : Monsieur Jacques Ternest

Membres du bureau : Mesdames Valérie Devis et Jocelyne Boyen.

La délégation de pouvoirs est donnée au (à la) Président(e) et au (à la) Trésorier(e), pour l'usage des signatures pour réaliser toutes les opérations financières liées aux comptes de l'ASBL FILE et ce de manière séparée et illimitée.

Par ailleurs, chacun d'eux peut déléguer ses pouvoirs de gestion et décider des limites d'octroi à prévoir en matière de pouvoirs de gestion..

2. Adoption de nouveaux statuts : changement du siège social et modification de l'article relatif au quorum requis pour délibérer en Assemblée générale.

Changement de siège social.

Après avoir vérifié le quorum requis, l'Assemblée générale de l'ASBL, réunie le 17 décembre 2015, décide d'adopter, à la majorité des deux tiers des membres, présents ou représentés, les nouveaux statuts de l'association dans son intégralité.

Les articles suivants sont modifiés comme suit :

Titre I Dénomination, siège social, but et durée.

Article 1er

Le siège de l'association est établi 1300 Wavre, Place Alphonse Bosch 24.

Modification du quorum requis pour délibérer en Assemblée générale.

Titre IV Assemblée générale

Article 14

L'Assemblée générale est valablement constituée dès que le tiers de ses membres est présent ou représenté.

Si ce quorum n'est pas atteint, tous les membres sont à nouveau convoqués pour une date ultérieure située entre le huitième et le quinzième jour qui suit. Lors de cette seconde réunion, l'Assemblée peut délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées sauf dans les cas où il a été décidé autrement par la loi ou les présents statuts. En cas de partage des voix, celle du (de la) président(e) est prépondérante.

Les décisions de l'Assemblée comportant modification des statuts, exclusion de membres ou dissolution volontaire de l'association, ne sont prises que moyennant les conditions spéciales de présence et de majorité, régulièrement requises par les articles 8, 12 et 20 de la loi du 27 juin 1921 sur les asbl.

L'Assemblée doit réunir deux tiers des membres présents ou représentés.

Toutefois, la modification de l'objet social de l'association ne peut être adoptée qu'à la majorité des quatre cinquièmes des voix des membres présents ou représentés.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui doit délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés aux majorités spéciales citées et adopter les modifications.

La seconde réunion ne peut être tenue moins de quinze jours après la première réunion.

Madame la Présidente clôture la séance.

Nathalie Verstraeten

Présidente du Conseil d'administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/05/2016 - Annexes du Moniteur belge